

janvier - février
mars 2015



snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°298

é d i t o

La crise ? Quelle crise ?

Chacun d'entre nous aura constaté fin janvier une nouvelle baisse de son salaire, qui s'ajoute à la diminution du pouvoir d'achat, résultat du gel du point d'indice.

Une quinzaine d'euros mensuels en moyenne, selon son échelon et son corps, cela représente plus ou moins 200 euros pour l'année !

Et ce n'est pas fini : **l'alignement des cotisations retraites des fonctionnaires sur celles du privé va prendre quelques années** : le taux initial de 7,85 % doit en effet être porté à 10,55 %, avec un lissage sur dix ans, à raison d'une augmentation de 0,27 points par an depuis 2011. En réalité, il s'agit d'une baisse déguisée des salaires des fonctionnaires puisque nous n'avons pas de caisses de retraite, contrairement au privé.

A cela s'ajoutent **les effets prévisibles de la réforme de nos statuts** dont les textes d'application ne sont toujours pas parus (voir p.6) : de nombreuses décharges, jusqu'ici statutaires, donc définies nationalement, sont remplacées par des IMP (Indemnités pour Missions Particulières), dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'établissement et du Conseil d'Administration devant discuter de la répartition. Une première conséquence est l'accroissement de la charge de travail puisque des primes remplacent désormais ce qui était un allègement de service. Par ailleurs, la dotation pour les IMP est très variable d'un établissement à un autre, sans que l'on comprenne pourquoi ; leur montant de 1250 euros fractionnables ne compensera pas ce qui existait préalablement, surtout si vous êtes hors-classe ou agrégé-e, et la répartition entre établissements comme à l'interne est susceptible de changer tous les ans, sans garantir le maintien de l'existant.

Là encore, il s'agit d'une baisse déguisée de nos salaires et d'une tentative de dégager des moyens d'enseignement à moindre frais : la crise de recrutement est telle que l'administration va user de toutes les ficelles possibles pour en cacher l'ampleur, rognant d'un côté sur nos services, de l'autre sur les horaires disciplinaires (cf. la réforme du collège à venir, voir p.3).

Pourtant, parmi ceux qui sont rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, certains trouvent grâce aux yeux de l'État employeur : **les recteurs**, considérés comme « lésés » par rapport à leurs adjoints et aux présidents d'université, **ont bénéficié d'une prime de 37 000 euros** pour les plus « méritants » d'entre eux, soit une augmentation de plus de 68 % qui s'ajoutent à leurs émoluments habituels et autres avantages en nature (logement et voiture de fonction). Dans le contexte de crise qu'on oppose systématiquement à nos revendications, comment ne pas s'offusquer d'une telle hausse, symboliquement intolérable et injuste ? Les catégories que nous représentons connaissent une forte paupérisation et une réelle dégradation de leurs conditions de travail depuis des années, alors que ceux-là mêmes qui exigent toujours davantage d'elles ont su préserver leurs acquis. Jusqu'à quand cela sera-t-il supporté ?

Temps présent

Couvrez ce dessin

que je ne saurais voir... p.2

Réforme du collège :

alerte rouge ! p.3



Dossier rentrée 2015

La lutte, toujours p.4

CPE :

variables d'ajustement ? p.4

Les instances p.5

Match d'IMPros p.6

Personnels

CIO / COPsys : les dangers de la « restructuration » p.7

Vie du SNES-FSU

Stages académiques p.8

Supplément

Spécial mouvement
intra-académique

Laïcité : habemus rectorem ?

Contre l'École du renoncement

Par le secrétariat académique du SNES-FSU Lille

Alors que les dramatiques événements de début janvier ont parfois entraîné des tensions dans certains établissements scolaires, où les enseignants ont été laissés seuls face aux difficultés et même parfois injustement mis en cause, les déclarations publiques du Recteur de Lille, non démenties, ont de quoi inquiéter.

Dans un entretien publié par l'A.E.F le 26 janvier, le Recteur de Lille, encourageant une pédagogie du « détour », déclare : « *Ce n'est pas la fonction de l'école de [...] mettre sous les yeux [d'un élève] une caricature qui le choque* ».

M. le Recteur veut-il faire la liste des objets d'étude « choquants » pour les uns ou pour les autres nécessitant un « détour » car il ne faudrait pas les mettre sous les yeux de tel ou tel élève sous l'injonction de tel ou tel lobby, famille, psychologue, Église, homme politique, syndicat ou Recteur ?

Que ne faut-il plus prendre le risque de confronter à l'analyse : Darwin, Marx, Keynes, la sociologie du genre, les philosophes des Lumières, la théorie du « chômage volontaire », le fonctionnement d'une centrale nucléaire, Primo Levi, Léo Ferré, la gymnastique rythmique, *La Liberté guidant le peuple* ? Les enseignants doivent-ils faire table rase dans leur enseignement de tous ces écrivains, personnages historiques, artistes, scientifiques, économistes... sous prétexte qu'ils pourraient « choquer » ?

Pour le SNES-FSU de Lille, cette prise de position publique est choquante car contraire à l'ambition républicaine de construire un espace commun entre les citoyens dans lequel l'école joue un rôle essentiel dans l'apprentissage laïque de la confrontation pacifique des idées et de leur mise à distance.

Les propos du Recteur de Lille font peser une chape de plomb sur l'enseignement et mettent les personnels dans une situation de paradoxe insupportable avec leur formation universitaire et professionnelle : les professeurs d'histoire-géographie doivent-ils renoncer au croisement des documents car certains « choqueraient », ceux des sciences expérimentales à l'affirmation de certaines connaissances scientifiques, les collègues de lettres ou d'art à la réflexion illustrée sur la fonction de l'art et de l'artiste ?

Le SNES-FSU dénonce cette instrumentalisation des passions pour tenter de redéfinir le cadre de l'enseignement laïque afin de contraindre et affaiblir les choix pédagogiques des professeurs en jouant sur la crainte de sanctions. Est-ce seulement le rôle d'un Recteur d'académie ? Faut-il y voir le renoncement à une Éducation Nationale ?

Le Recteur de Lille semble également sous-estimer les élèves. Quelques incidents, trop nombreux mais encore rares, ne doivent pas faire oublier l'appétence à la réflexion et à la confrontation d'idées d'une majorité d'élèves qui trouvent dans l'enseignement laïque, respectueux de leur sensibilité parce qu'il est le cadre même de sa possible expression, un merveilleux outil d'accomplisse-

ment personnel. M. le Recteur veut-il le remplacer par une tiède neutralité mal comprise ?

École et laïcité

Mais le Recteur de Lille ne s'arrête pas là, il fait des propositions pour « un enseignement laïque des religions » ouvert « sur une dimension spirituelle » et qui ne serait pas une « leçon d'athéisme ». Il ne s'agirait apparemment plus d'enseigner, comme c'est déjà le cas, le fait religieux dans les sociétés mais, bel et bien, de faire connaître les religions en elles-mêmes. L'athéisme (l'agnosticisme n'est même pas évoqué) se voit nier sa valeur égale d'option spirituelle et implicitement soupçonné de vouloir imposer son « catéchisme » alors que la proposition même du Recteur pourrait favoriser un enseignement « neutre » des dogmes religieux. Il ne faudrait donc plus enseigner des faits mais des croyances pour lesquelles la laïcité, à juste titre, interdit de juger de la valeur. Pour le SNES-FSU, respectueux de toutes les options spirituelles, ce n'est pas le rôle de l'école de leur servir de médium, ni d'accorder aux religions une valeur préférentielle. Enseigner ce n'est pas faire mémoriser ou simplement donner à connaître. La valeur formative consiste à rendre l'élève capable d'une réflexion personnelle sur le sens de l'objet enseigné.

De son côté, le SNES-FSU de Lille défend le projet d'une République pleinement et indissociablement sociale et laïque, dans laquelle des fonctionnaires d'État, sous statut public, travaillent avec acharnement chaque jour, dans le respect des consciences et du cadre légal, à rendre possible l'accès à tous les savoirs constitutifs d'une culture commune.

DU LABYRINTHE ...

Une collègue de Lettres, reçoit fin janvier une convocation à la gendarmerie de son secteur. Quelle n'est pas sa surprise de voir défiler ses élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} ! Elle découvre alors avec stupéfaction qu'elle fait l'objet d'un signalement et qu'elle est accusée de « corruption de mineurs aggravée ». Lors d'un cours en classe de 3^{ème} sur le mythe du Minotaure, illustré de reproductions de vases grecs et de photos du site de Cnossos, elle aurait montré un tableau de Picasso – une œuvre qu'elle ne connaît pas. Elle est également accusée d'évocations de nature sexuelle.

... À KAFKA

Choquée par ces accusations infondées, la collègue se voit confisquer son téléphone portable (rapidement rendu) et son ordinateur portable (qui ne lui a toujours pas été restitué). Son domicile est perquisitionné par huit gendarmes en quête de matériel informatique et d'ouvrages licencieux – en vain. Son chef d'établissement l'avertit qu'elle est suspendue de ses fonctions alors qu'elle n'a jamais été entendue auparavant par l'administration. Or, elle apprend par la gendarmerie que le Procureur de la République classe l'affaire.

La collègue, lors d'un rendez-vous, qu'elle a elle-même sollicité, avec le DRH du rectorat, a demandé à être réhabilitée et à retrouver un poste pour clore dignement une carrière exemplaire, ce dont témoignent le dernier rapport d'inspection de 2014 et les propos de l'un de ses anciens Proviseurs.

Le secrétariat académique, qui suit la situation de très près, exprime toute sa solidarité avec cette collègue profondément blessée. A un moment où les besoins sont nombreux en Lettres classiques, nous ne doutons pas que le Rectorat ne lui propose de finir sa carrière avec des élèves qui seront ravis de trouver une enseignante passionnée et passionnante.

Alice Achille

Réforme du collège

C'est l'alarme!

Par Jean-François Carémel

Cela devait bien finir par se savoir. Ainsi, une grande réforme du collège se prépare. Au menu, « autonomie », « liberté », « travail collectif », « projets » sont sensés faire saliver. Mais dans l'arrière boutique, c'est toujours la même soupe austéritaire que l'on décline ad nauseam. Non à cette potion amère!

Lors de son audition par la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée Nationale le 28 janvier, la Ministre était contrainte de reconnaître que ses services planchaient sur une réforme d'ampleur du collège, en lien avec la redéfinition des programmes découlant du « nouveau socle commun » refondé.

N. Vallaud-Belkacem, interrogée sur le socle et les travaux du Conseil Supérieur des Programmes (CSP), explique qu'elle a souhaité rendre le socle plus « curriculaire », et obtenir des programmes « moins détaillés » pour offrir « une plus grande liberté pédagogique » aux enseignants. Elle a ainsi évoqué des « têtes de chapitres à acquérir absolument ». Concernant les pratiques pédagogiques, elle a mis en avant la nécessité de laisser « plus de temps au travail en commun », au « collectif », et au « mode projets » propice au développement de l'interdisciplinarité.

L'interdisciplinarité, parée de toutes les vertus, est placée par la Ministre au cœur de cette réforme du collège qui prévoira « une grande autonomie des établissements », « une grande autonomie pédagogique des équipes » par l'introduction « d'enseignements complémentaires où plusieurs disciplines pourront se croiser au travers d'un projet ».

Un projet cataclysmique!

Pour le SNES-FSU, les éléments de langage distillés par le ministère depuis plusieurs semaines corroborent les informations convergentes qui font état d'un projet de réforme déjà très abouti. S'il était confirmé (on parle d'annonces en avril), celui-ci constituerait une attaque sans précédent contre notre conception d'un collège ambitieux pour tous, ancré sur des savoirs exigeants et porté par des personnels concepteurs de leurs démarches pédagogiques.

A ce jour, l'ensemble des pistes envisagées conduirait à dégrader massivement les conditions de travail des enseignants, sans améliorer les conditions d'apprentissage des élèves, bien au contraire!

- Diminution globale de l'horaire-élève en 6^{ème}, sous prétexte de continuité avec le 1er degré dans le cadre du nouveau cycle CMI-CM2-6^{ème} : un élève du primaire reçoit 24 h de cours, c'est 28,5 h en 6^{ème} ... De belles économies de postes en perspective!

- A tous les niveaux, réduction systématique de l'horaire disciplinaire, de façon à mettre en place un tronc commun minimal en 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}, couplé à des « enseignements complémentaires » bi-disciplinaires, où les professeurs travailleraient dans le cadre de projets thématiques interdisciplinaires ... qui rappellent les funestes Itinéraires De Découvertes (IDD) des années 2000 ... Au final, plus de classes par enseignant! Et une répartition locale des enseignements et des travaux en groupe, qui laisse présager des préparations de rentrée animées!

- Globalisation des horaires de certaines disciplines (ah! l'autonomie) : langues vivantes ; Sciences (SVT, sciences physiques, technologie : l'Enseignement Intégré de Science et Technologie pour tous!); enseignements artistiques (on parle d'un horaire globalisé de 1,5 h pour l'éducation musicale et les arts plastiques) ...

Austérité 1 – Démocratisation 0

En réalité, loin de répondre aux situations d'échec ou de décrochage, ce projet constitue un concentré de conservatisme social, de remise en cause de nos métiers, et d'attaques contre le cadre national du service public d'Éducation. Travail collectif? Liberté? Le projet compromet

la notion de travail en équipe : le rabotage des disciplines du tronc commun et la globalisation conduiront forcément à des tensions sur la répartition des enseignements « de complément » ... Avec un seul arbitre, le chef d'établissement, et une seule feuille de route, une DGH insuffisante pour tout le monde. L'interdisciplinarité mérite mieux qu'un enseignement fourre-tout et à déclinaisons variables selon les collèges ; il est absurde de vouloir raboter les disciplines pour montrer leurs liens : pour que les ponts soient solides, il faut éviter les rives mouvantes.

Autonomie? La structure envisagée organise l'émiettement des temps d'enseignements pour imposer des approches pédagogiques (compétences, projets), et requiert des programmes aussi flous que possible, renforçant de fait le caractère local d'une partie des horaires et des contenus qui seraient donc différents d'un collège à l'autre. Dans ces conditions, il deviendrait quasiment impossible de faire valoir nos choix d'enseignants concepteurs de leur métier.

Les élèves? La dichotomie tronc commun/enseignements complémentaires menace l'existence du groupe-classe, et rendra encore plus difficile l'entrée dans les apprentissages, tronçonnés entre le « cours » commun et l'interdisciplinarité « complémentaire ».

Sous le vernis pédagogue, on trouve en fait une déclinaison de la réforme du lycée tant critiquée par les personnels, suscitée par une austérité budgétaire à laquelle le second degré risque de payer un lourd tribut.





Établissements en lutte

Coordination des luttes à l'échelle d'un bassin

TOUS ENSEMBLE... PLUS FORTS

Déjà durement touché l'an dernier par les suppressions d'Heures Postes (et donc de postes), le bassin dunkerquois souffre à nouveau : 30 équivalents temps pleins seront supprimés, à raison d'environ un à deux postes par établissement.

Les profs et les parents d'élèves, outrés, se sont organisés : manifestations devant les collèges, appels à collège mort (Gravelines, Jean Zay, Guillemot, Gaspard Malo, Anne Frank et Moulin), conférence de presse bien relayée dans les médias locaux et régionaux, réunions régulières avec les collègues des collèges et lycées, rassemblements les 3 et 14 février ! Évidemment, les DHG sont rejetées en bloc dans les CA des établissements.

Le soutien des maires de Dunkerque et Grande-Synthe est également une bonne nouvelle : tous deux ont écrit aux instances de l'Éducation Nationale pour récupérer ces heures postes.

Les délégations d'établissements (associées aux parents) ont été reçues pendant 3h le 16 février ; en attendant les réponses, les parents et les personnels, solidaires contre la casse de l'Éducation, se battent jusqu'au bout.

Laurie Rohart, Marc Grunfogel

Collège Baudelaire de Roubaix

MOBILISATION CONTRE LES SUPPRESSIONS !



L'ensemble de la communauté éducative du Collège (personnels et parents d'élèves) conteste la baisse de 61,9 heures hebdomadaires, pour une diminution des effectifs de 40 élèves.

Dans un premier temps, la direction a proposé la suppression d'une classe de 5^{ème}, la suppression de trois postes d'enseignants et la disparition de groupes (en langues, en sciences, en technologie, en latin), ainsi que de l'option découverte professionnelle en 3^{ème}. Les personnels et les parents d'élèves ont boycotté le Conseil d'Administration puis voté contre ces propositions.

Le lendemain de ce vote, le mardi 10 février, 98% des enseignants étaient en grève. Ils ont reçu le soutien des parents et du Maire de Roubaix qui a fait voter à l'unanimité une motion de soutien.

Cette action a été relayée par différents médias (presse et audiovisuel).

Une nouvelle répartition a été proposée par la direction, dans laquelle les groupes ont été recréés et un poste sauvé, mais avec pour conséquence la suppression d'une seconde classe de 5^{ème}, faisant ainsi monter les effectifs moyens à 30 élèves pour ce niveau. Cette seconde proposition a été rejetée lors du CA.

Les choix faits sont inacceptables au regard de la population scolaire que nous accueillons : 49% de boursiers, 65% d'élèves issus de zones urbaines sensibles et 52% de catégories défavorisées. Dans ce seul établissement public non classé de Roubaix, la mixité sociale est une réalité et une chance qu'il faut conserver. Or ces coupes sombres vont faire fuir ceux qui le peuvent dans l'enseignement privé, car l'encadrement par les personnels et la diversité de l'offre d'enseignements se réduisent.

Le mercredi 18 février, les parents d'élèves ont appelé à une opération « Collège mort » très suivie : moins de 30 élèves étaient présents. La lutte se poursuit.

Section SNES du Collège Baudelaire

CPE, C'est trop PEu

Par le secteur CPE

À l'heure où les DGH sont en cours de discussion au sein des conseils d'administration, l'avenir des postes de CPE se joue plus discrètement lors d'un groupe de travail qui s'est réuni le mercredi 18 février.

4 jours avant, les représentants du secteur CPE du SNES ont reçu le tableau prévisionnel des postes pour la rentrée 2015, rendant cette année encore le travail extrêmement compliqué.

Alors que les événements marquant de ce début d'année semblaient replacer le travail éducatif auprès des élèves au centre des préoccupations de notre administration, ce ne sont pourtant pas les critères de climat scolaire, d'absentéisme, de nombres d'incidents qui guident la répartition des postes de CPE mais bien une logique comptable de redéploiements des moyens.

Ainsi, quand l'administration annonce la création de 2 postes de CPE dans l'académie pour la rentrée 2015, nous dénonçons la suppression de 19 postes de CPE depuis 2011.

Dans notre académie, 116 établissements fonctionnent actuellement avec un CPE pour plus de 500 élèves, ce chiffre allant jusque 1 CPE pour 860 élèves dans deux collèges du Nord. Cette année c'est 16 établissements qui seront victimes de suppressions de poste, dont au moins 12 LP ou lycées polyvalents, alors que le profil des élèves accueillis dans ces établissements et le phénomène d'orientation subie, provoquent un grand nombre de situation de décrochage et de souhaits de réorientation demandant aux équipes et au CPE un important travail de suivi des élèves.

Nous nous alertons également de l'insuffisance voire la quasi-inexistence de moyens de remplacement au sein de la catégorie. Rappelons que nous sommes passés de 67 postes de CPE TZR en 2006 à 6 postes à la rentrée 2014 ! qui sont autant de postes perdus pour la catégorie.

Les CPE ne pourront pas être remplacés cette année, faisant peser sur les services de Vie Scolaire des risques importants de déstabilisation. Faire appel à des personnels non qualifiés, non formés et précaires, ne peut pas être la solution, et participe à dévaloriser la fonction et le métier de CPE.

C'est pourquoi le SNES – FSU continue de revendiquer la création de postes en nombre suffisant, à savoir 1 CPE pour 250 élèves, ce qui permettrait de réguler à la fois les sorties du corps et les besoins réels du terrain.

Le sort des CPE stagiaires utilisés comme variable d'ajustement des moyens est enfin un sujet de préoccupation pour la catégorie et plus largement pour les équipes d'enseignement et d'éducation.

Les commissaires paritaires et représentants de la catégorie ont porté ces messages lors du Groupe de travail et continueront toute l'année à défendre les missions des CPE grâce aux informations que vous nous transmettez.

CTA : préparation de rentrée 2015

Par Karine Boulonne et Michaël Colin

Le Comité Technique Académique (CTA) de préparation de rentrée s'est tenu le 22 janvier. Réuni pour la première fois depuis les élections professionnelles de décembre, il présente une configuration inédite : 4 sièges pour le SE-UNSA (- 1), 4 sièges pour la FSU dont le SNES (=), 1 siège pour le SGEN-CFDT (=), 1 siège pour le SNALC (+ 1).

Parmi ces « partenaires » syndicaux, le SGEN-CFDT s'illustre par un comportement qui interroge, venant d'une organisation qui prétend défendre la profession : les responsables se sont en effet fendus d'un courrier de dénonciation du SNES-FSU adressé au Recteur. De quoi sommes nous accusés ? D'avoir communiqué aux syndiqués les dotations des collègues avant la tenue des instances, afin que les collègues soient informés au même titre que les chefs d'établissement et puissent ainsi commencer à préparer leurs Conseils d'Administration, à mobiliser le cas échéant (voir le bassin dunkerquois). Selon le SGEN-CFDT, ces données seraient « confidentielles », donc à cacher aux personnels pendant que les chefs d'établissement en disposent.

La réponse du rectorat ? **La secrétaire générale a enfin accédé à notre demande et nous a fait envoyer les dotations des lycées**, dont

nous ne disposons plus depuis l'ancienne Rectrice.

Au final, nous avons dû débattre alors que les textes ministériels ne sont toujours pas sortis : rien sur l'attribution des IMP (Indemnités pour Missions Particulières, voir édito), rien sur les modalités de la mise en place de l'Enseignement Civique et Moral (EMC) qui pourrait soit se faire par groupe en quinzaine selon le modèle de l'ECJS, soit toutes les semaines en classe entière si l'on en croit le discours de la Ministre début janvier.

Comme tous les ans, le CTA de janvier s'est borné à discuter des « grandes masses », c'est-à-dire de **la répartition des moyens entre types d'établissements**, et non de la dotation elle-même qui ne nous convient pas. En effet, d'une part, le volume des heures supplémentaires (HSA) reste considérable par rapport aux heures postes (HP), et ne respecte pas les textes réglementaires (depuis 1999, une seule HSA est imposable ; or, la moyenne d'heures supplémentaires par enseignant est bien plus importante) ; d'autre part, si la situation semble s'améliorer en lycée, sauf cas particuliers, et en REP +, en raison de la pondération 1 h comptée 1,1 h, les collègues et les LP sont les grands perdants ; enfin, la mise en place de

l'Éducation Civique et Morale dans les lycées devrait concerner les séries technologiques qui n'avaient jusqu'ici pas d'heures d'ECJS dans leurs emplois du temps ; mais faute de textes et de directive claire, les dotations n'ont pas été abondées pour assurer ces heures : il faudra donc prendre les moyens nécessaires sur la dotation, au détriment d'autres choix.

La prochaine réunion du CTA, le 23 mars, permettra d'avoir une vision établissement par établissement en faisant la liste des créations / suppressions / BMP (Blocs de Moyens Provisoires) / CSD (Compléments de Service) par discipline. Il est à noter qu'**une autre de nos revendications a été satisfaite : la plupart des postes de stagiaires sont « dégelés » et seront proposés au mouvement intra-académique de juin**, ce qui devrait améliorer la mobilité choisie.

Ce prochain CTA va être précédé d'un groupe de travail portant sur les postes. Il est absolument nécessaire d'avoir les remontées des établissements dès la fin des Conseils d'Administration pour intervenir en faveur des personnels. Ce groupe de travail devrait se tenir dès la semaine de rentrée des vacances d'hiver.

CTSD 62 : des conditions de rentrée qui se dégraderont (encore)

Par Jean-François Carémel

Lors de la réunion du 23 janvier, le Dasen 62 a présenté les moyens alloués aux collègues et Segpa du Pas-de-Calais pour la rentrée 2015.

Des DGH insuffisantes pour l'ensemble des collègues

Le SNES, au sein de la délégation FSU, a souligné que la baisse des effectifs dans les collègues (-653 élèves prévus) ne se traduirait pas, bien au contraire, par une amélioration des conditions de travail et d'apprentissage : nous avons dénoncé un mode de calcul des DGH (seuil à 27,5 pour tous les niveaux) qui dégrade la situation de tous les établissements, même ceux situés en REP (12 DGH en baisse) et REP+ (Langevin à Boulogne, Vauban et Vadez à Calais, La Morinie à St Omer) ! Les effectifs par classe augmentent, toutes les heures dues aux élèves ne sont pas données, et il manque manifestement des heures statutaires pour les labos de physique et SVT, pourtant prévues à l'article 9 du décret statutaire du 20 août 2014. Seuls les collègues qui voient leurs effectifs sensiblement augmenter échappent à la règle, mais tout est fait pour réduire le coût des divisions à créer.

Education prioritaire : relancer la relance

La mise en place des REP et REP+ laisse un goût amer : si la mobilisation des personnels, soutenue par la FSU, a permis le maintien de

2 collègues dans le dispositif, les nouveaux entrants n'obtiendront un taux d'encadrement « REP » qu'en 2016... Ce qui permet de maintenir les taux d'encadrement des sortants mais montre bien l'insuffisance de la dotation départementale, permise par une loi d'orientation qui ne limite pas les effectifs par division.

6^{ème} « inclusive » : fermeture de deux nouvelles 6^{ème} Segpa

Sans présenter aucun bilan de l'expérimentation engagée unilatéralement à la rentrée 2014 dans 4 collèges de l'académie, et avec le soutien coupable de l'UNSA, le Dasen a annoncé son intention d'imposer la fermeture de 2 nouvelles 6^{ème} Segpa, prétendant faire intervenir les Professeur-e-s des Écoles maintenue-e-s en 6^{ème} ordinaires : il s'agit des collèges de Courrières et Rabelais d'Hénin-Beaumont. Nous avons dénoncé la méthode, et demandé au Recteur un groupe de travail académique pour évoquer les effets dévastateurs de l'expérimentation 2014-2015.

Un nouveau CTSD se tiendra le 20 mars sur les Postes (créations, suppressions, mesures de carte scolaire et les compléments de service). Pensez à nous faire remonter vos TRMD et motions de CA!

Indemnités pour missions particulières / obligations de service

La provocation de trop !

Par Odile Deverne

Vendredi 13 n'était pas un jour de chance pour les personnels ; a été présenté au CTM le projet de décret sur les Indemnités pour Missions Particulières prévues par les nouveaux décrets définissant nos statuts. Dans le même temps, un projet de circulaire sur les « missions liées » est soumis à consultation. Et les deux textes sont inacceptables.

L'urgence : car, alors que les CA devaient préparer la rentrée, les décrets définitifs sur les indemnités pour missions particulières (IMP) n'étaient toujours pas publiés. En l'absence de texte paru, les CA ne pouvaient donc pas se prononcer sur la répartition de cette enveloppe. Cependant, le Rectorat de Lille a déjà annoncé les dotations attribuées à chaque établissement selon un mode de calcul qui reste opaque.

Plusieurs éléments rendent inacceptables le projet de décret :

- la discussion reste au niveau local sans cadrage national (répartition des IMP/ établissement et entre les professeurs) ; ainsi, le projet de décret dans son article 6 ne hiérarchise nullement les missions, notamment celles qui ouvraient, sous certaines conditions, la possibilité de décharges dans les décrets de 1950 (chargés de laboratoire de Sciences physiques, SVT, Technologie, Langues Vivantes, cabinet d'Histoire/Géographie) ; en outre, il en cite d'autres qui conduiront inévitablement à des formes de hiérarchies intermédiaires antinomiques avec la liberté pédagogique, telle que des coordinateurs de cycle ou de niveau : le contenu de ces missions attribue de fait des prérogatives et un rôle pédagogique à ces enseignants.
- pour la première fois, il sera question de discuter d'une partie du salaire des enseignants en CA et la décision sur cette partie du salaire reviendra au Chef d'établissement
- même dans le cas de l'attribution d'une IMP complète, le taux de l'indemnité représentera une baisse de salaire pour beaucoup de collègues puisqu'un taux fixe et moyen ne tenant pas compte du grade est proposé.

S'en suivront selon les établissements et selon les dotations, des inégalités de traitement des enseignants, contribuant à la casse du statut.

Le SNES-FSU a donc présenté plusieurs amendements ; parmi les plus importants : celui donnant la priorité sur la décharge par rapport à l'indemnité (FO s'y est opposé), ceux portant sur le taux de l'indemnité et son indexation sur le point d'indice et celui modifiant l'article 6 pour distinguer uniquement les missions contribuant à la bonne organisation des enseignements et de la vie scolaire et pour cadrer conditions d'attribution des missions et taux. Ces amendements n'ayant pas été retenus, la FSU a voté contre ce projet de décret, qui ne reprend pas intégralement les décharges qui pouvaient être accordées sous certaines conditions dans les décrets de 1950 et ne cadre pas nationalement les missions et leur rémunération, garantie pourtant indispensable pour éviter les dérives managériales qui minent notre métier depuis trop longtemps.

Missions liées, mains liées ?

Comme si cela ne suffisait pas, le projet de circulaire d'application des nouveaux décrets est une provocation de plus pour les personnels (à lire sur le site national) ; dans un certain nombre de formulations, il ne reprend ni les termes de la fiche arrêtée à l'issue de la discussion sur les métiers enseignants (GT6) ni les termes du décret dont la circulaire doit être la déclinaison.

Dès l'introduction, la définition des Obligations Réglementaires de Service (ORS) n'est pas conforme à celle qui figure dans le décret. De la même manière, un paragraphe prévoit que les chefs d'établissement puissent imposer aux personnels plus d'une heure supplémentaire, en contradiction totale avec le décret qui ne prévoit la possibilité de ne se voir imposer qu'une heure ! Le ministère s'expose ainsi à de nombreux recours juridiques que soutiendra le SNES-FSU. Le SNES-FSU exige dès lors la mise en conformité de la circulaire avec le décret.

Dernier point inadmissible : le ministère étend la définition des missions liées au service d'enseignement par rapport aux dispositions prévues dans l'article L912-1 du Code de l'Éducation ou dans nos statuts particuliers. Ainsi, il veut y faire entrer des éléments qui, soit relèvent de notre

liberté pédagogique (« participation des enseignants à l'ensemble des dispositifs d'évaluation des élèves au sein des établissements, notamment à l'organisation d'épreuves blanches (brevets blancs, baccalauréats blancs...) »), soit reposent sur le volontariat (participation au Conseil école-collège ou au Conseil pédagogique), soit devraient être rémunérés (animation des heures de vie de classe).

Enfin, de nombreuses formulations sont floues ou ambiguës en contradiction avec la volonté de transparence revendiquée par le ministère au moment des discussions sur le Métier enseignant. Pour le SNES-FSU, la copie du ministère est en contradiction avec ses engagements et inacceptable en l'état !



**Vendredi 20 mars 2015
17h - 19h**

**Bourse du travail - Lille
(Fives - 276 Bvd de l'Usine)**

Comment lutter contre les méthodes de management qui dégradent les conditions de travail des agents de la Fonction publique ?

Avec
Grégory Acakpo-Addra, Inspecteur du travail (FSU)
Danièle Linhart, Sociologue, auteure de *La comédie humaine du travail* (2015).

CIO : de nouvelles restructurations en vue

Par Yann Bonenfant et Caroline Laurent

Alors que nous nous félicitons des avancées ministérielles concernant certains dossiers, parallèlement de nouvelles menaces planent sur la pérennité des services.

En effet, les réflexions lancées par le MEN sur la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation Nationale par le rapprochement des métiers de CO-Psy et de Psychologue scolaire est une demande formulée par le SNES-FSU depuis maintenant bon nombre d'années. Rappelons qu'il ne s'agit en aucun cas de fusionner les deux métiers et qu'il existerait toujours deux spécialités selon le public accompagné (1^{er} ou 2nd degré). Même si tout n'est pas encore fait et qu'il existe encore des points d'ombre (affectation des stagiaires, accès à la hors classe pour les CO-Psy et sécurisation de la fonction de DCIO), il est évident que ces travaux ouvrent enfin à une perspective de revalorisation professionnelle, ainsi qu'à l'affirmation claire de nos missions et de notre qualification de psychologue.

Par ailleurs cependant, l'annonce d'une carte cible transmise aux Recteurs et redéployant les moyens au niveau national en termes de CIO d'État inquiète au plus haut point. En effet, suite aux divers désengagements de Conseils Généraux fleurissant partout

sur le territoire français (rappel : les structures CIO sont, pour une partie, gérés financièrement par l'État, pour l'autre partie, par les Conseils Généraux), le MEN reprendrait certains CIO selon une enveloppe maximale par académie. Il serait donc question d'un redéploiement de 350 CIO au niveau national, ce qui impliquerait une perte de 180 CIO. Ceci est bien entendu inacceptable ! Selon Madame Lévêque, chef des services académiques d'information et d'orientation, le redéploiement impliquerait pour certaines académies de rendre des centres au MEN pour en doter des académies déficitaires en CIO d'État. Le mouvement des Directeurs de CIO a été l'occasion de rendre visibles les projets de l'ad-

ministration. Ainsi, la CAPN du 6 février entérinait le gel de 61 postes de DCIO au mouvement national. Et sur l'académie de Lille, nous apprenions le gel du poste de DCIO sur Saint-Omer.

Parallèlement, le Conseil Général du Pas-de-Calais poursuit le financement des CIO sur son territoire... mais pour combien de temps ? Il faut donc se préparer à de nouvelles annonces de restructurations des services. Le SNES-FSU rappelle son opposition à toute forme de suppression de structures et appelle à **un rassemblement national le 20 mars à Paris pour la défense du réseau des CIO et du métier de CO-Psy.**



Forum des retraités FSU - Jeudi 19 mars, Arras

Le recul du pouvoir d'achat, avec notamment le report au 1^{er} octobre du paiement des pensions et le prélèvement de la CASA⁽¹⁾, comme la grande incertitude concernant le contenu de la loi sur la perte d'autonomie, dressent déjà un paysage de régressions, pour les retraités, en ce début d'année 2015. Ce tableau est aggravé, pour nombre de salariés, par l'impossibilité de faire valoir leurs droits à pension, avec la situation dramatique des CARSAT⁽²⁾, dans la

Région. Les polypensionnés sont parmi les victimes de cette situation inadmissible.

Un mouvement unitaire se développe, avec pour perspective des manifestations dans tout le pays le 1^{er} avril 2015. Celle de Lille est déjà fixée (11 h Grand'Place)

Forum FSU retraités : il doit permettre de connaître et d'approfondir les positions défendues par notre syndicat, face à nos interlo-

cuteurs nationaux comme départementaux ou régionaux.

Ce forum se déroulera à Arras, le jeudi 19 mars, à l'Université d'Artois, salle A6 de 9 h à 16 h 30.

Participeront Dominique Watrin, Sénateur du Pas-de-Calais, co-auteur d'un rapport sur la perte d'autonomie, Marylène Cahouet, secrétaire SNES de la catégorie des retraités, et Joël Chenet, Secrétaire de la Section Fédérale nationale de la FSU.

Trois thèmes principaux seront abordés :

- L'action des retraités : nous serons à quelques jours des manifestations du 1^{er} avril
- Faire face à la perte d'autonomie : la loi s'examine au Sénat
- Retraités, personnes âgées et décentralisation : à qui sera dévolue l'action sociale ?

Un bulletin de la FSU retraités complétera l'information et permettra les inscriptions

Jean-François Larosière

⁽¹⁾ CASA : Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie : 0,3% sur les retraites

⁽²⁾ CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et Santé du Travail. La CARSAT Nord-Picardie, située à Villeneuve d'Ascq est compétente pour les retraites du « privé »

⁽³⁾ CODERPA : Conseil Départemental des Retraités et Personnes âgées. En l'état actuel de la loi Rossignol sur le vieillissement, ces conseils sont appelés à disparaître au profit d'organismes où le syndicalisme des retraités n'apparaît plus. La FSU en tant que telle est présente actuellement dans les CODERPA Nord et Pas-de-Calais.

Stages

Parce qu'un stage permet de s'informer mais aussi de rencontrer d'autres collègues ainsi que des militants syndicaux qui sont dans les établissements comme vous, il peut permettre de réfléchir sur nos métiers et éventuellement de s'armer contre les difficultés rencontrées dans la profession. Le droit syndical ne s'utilise que si on ne l'utilise pas.

Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande au plus tard un mois avant* auprès de l'administration de son établissement (modèle sur le site). L'absence de réponse du Rectorat vaut accord ; il s'agit d'un droit à absence ; les cours n'ont pas à être rattrapés. **N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la section académique : s3lil@sn.es.edu**

Collèges de l'Éducation prioritaire, où va-t-on ?

Mardi 17 mars 2015, 14h à 17h - Collège Lucien Vadez de Calais

Mardi 31 mars 2015, 14h à 17h - Collège André Canivez de Douai

Mardi 14 avril 2015, de 14h à 17h - Collège Boris Vian de Lille

Public : tous les personnels exerçant en collège REP+ à la rentrée 2015, et les collègues intéressés.

Ce stage d'une demi-journée permettra de faire un premier bilan du dispositif (et notamment de la mise en œuvre de la pondération), à partir des témoignages de collègues travaillant au sein d'établissements « préfigurateurs » depuis la rentrée 2014.

Quels enjeux pour les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015, et les personnels qui y travailleront ?

Le SNES-FSU répondra à toutes vos questions REP. A la rentrée 2015, l'académie de Lille comptera 41 REP+ et 78 REP ; c'est dire le nombre important de collègues en attente d'informations sur les objectifs de la relance de l'éducation prioritaire initiée par V. Peillon, et conduite aujourd'hui par N. Vallaud-Belkacem.

- S'agit-il d'une réelle rupture avec la logique Eclair ?
- En a-t-on fini avec le caporalisme et les hiérarchies intermédiaires ?
- REP+ et REP disposeront-ils enfin des moyens permettant d'envisager des progrès pour les élèves, au-delà des mesures de carrière annoncées ?

En un mot, les collègues pourront-ils remettre la main sur leur métier... Ou va-t-on vers de nouvelles formes de management ?

ATTENTION !

Demande de stage à faire JUSQU'AU 28 FÉVRIER* ET 14 MARS !

L'école et les élèves de classes populaires : peut-on vraiment démocratiser l'école ?

Mardi 7 avril 2015, 9h à 17h - Collège Michelet, Lens

Difficultés d'apprentissage, « refus » apparent de la culture scolaire, « désordres » et remise en cause de l'autorité... qu'ils soient scolarisés en REP ou ailleurs, les élèves de classes populaires sont souvent ceux que l'on associe, plus ou moins explicitement, à « l'échec scolaire ». Mais aussi à la difficulté croissante d'enseigner : sentiment d'impuissance, de distance, sentiment que « ça ne sert à rien », qu'on « ne peut rien faire », et que finalement, peut-être, ces élèves « seraient mieux ailleurs ».

Pour le SNES, la démocratisation est un objectif central, et tous les élèves sont « capables ». Est-ce réaliste ? Comment faut-il réformer le collège et le lycée pour que cela soit possible ? Les différents systèmes de remédiation actuels et l'organisation des REP et REP+ peuvent-ils aller dans ce sens ? Quels effets les pédagogies dominantes produisent-elles sur ces élèves des classes populaires ?

La section académique du SNES organise un stage syndical autour de ces questions, avec l'intervention d'Elisabeth BAUTIER, sociologue, spécialiste des relations entre les classes populaires et l'école, et des questions pédagogiques, qui a récemment mené une enquête dans un collège de l'académie. Parmi de nombreuses publications, elle est l'auteure, avec Patrick Rayou, de *Inégalités d'apprentissage, programmes, pratiques et malentendus scolaires* (2009).

ATTENTION ! Demande de stage à faire JUSQU'AU 7 MARS !*

Stage philosophie

Mercredi 18 mars de 8h30 à 12h30 - Lycée Condorcet, Lens

- État des lieux de la réforme du lycée et ses conséquences sur l'enseignement de la philosophie.
- Rentrée 2015, quelles perspectives nouvelles (horaire dédoublé en séries technologiques, 4^{ème} heure en S, EMC...)?
- Mobilisation des profs de philo, vers un second souffle ? le point académique et national.
- Information sur le collège de Poitiers suspendu (en commission disciplinaire le 13 mars).
- D'autres organisations syndicales seront invitées, ainsi que les associations professionnelles, dans l'esprit de notre mobilisation nationale sur le rétablissement des dédoublements en séries technologiques.

Le stage sera animé par Jean-François Dejours, responsable national du groupe philo SNES.

Si vous n'avez pas pu demander une autorisation d'absence avant les vacances, vous pouvez venir sur vos heures libres.

* si vous n'avez pas pu déposer votre demande d'autorisation d'absence avant les vacances, vous pouvez l'envoyer par courrier au chef d'établissement un mois avant la date et vérifier avec le chef d'établissement dès la rentrée des vacances si le courrier a bien été reçu et transmis au rectorat. Vous pouvez indiquer « copie au rectorat » et envoyer un double par voie directe (mais cela ne suffit pas).

CONGRÈS ACADÉMIQUE

Lycée F. Darchicourt à Hénin Beaumont - Vendredi 24 avril (9 h – 18 h)

Le thème retenu cette année est : « Réformes et autonomie, les conséquences pour les élèves et les personnels ».

L'autonomie comme « solution » à tous les problèmes du système scolaire : cette idée s'est imposée dans le nouveau mode de pensée ministériel, avec le soutien actif de syndicats d'accompagnement, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT. Mais de quelle autonomie s'agit-il ?

En réalité, notre autonomie professionnelle n'est-elle pas de plus en plus malmenée à tous niveaux ?

Plus largement, au moment où le Conseil Supérieur des Programmes remet sa copie, où les rumeurs persistantes annoncent un bouleversement des horaires en collège et l'introduction de plus d'autonomie locale comme au lycée, où l'application des nouveaux décrets va creuser les inégalités entre établissements et personnels, l'autonomie n'est-

elle pas surtout un outil de remise en cause de l'Éducation Nationale ?

Pour participer à ce moment essentiel de la vie démocratique du SNES-FSU, rien de plus simple :

Il suffit de présenter la convocation à demander à s3lil@sn.es.edu. L'absence est de droit, les cours n'ont pas à être rattrapés, et aucun délai préalable ne peut être opposé.

Tous les syndiqués peuvent assister au

congrès, mais il faut être délégué par son établissement pour avoir le droit de voter (chaque section d'établissement dispose de 2 votes jusqu'à 10 syndiqués, 3 votes jusqu'à 20 syndiqués, et d'un autre vote par tranche supplémentaire de 30 syndiqués.)

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre ! Une circulaire sera envoyée un mois avant le congrès avec le rapport préparatoire et les modalités pratiques.